

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 024 - Essence balsaméa-térébenthine
50 102 - Essence de térébenthine, purifiée

N° de l'article		Date d'émission:	17.05.21
Version	7 (20.04.21)	Page	1 / 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial 50 024 - Essence Balsaméa-térébenthine
du produit 50 102 - Essence de térébenthine
Nom INCI
Nom Ph. Eur.
Numéro d'enregistrement REACH
UFI 50 024 - UFI: MTHF-44KE-500P-4YQ8
50 102 - UFI: 6GRF-M4ED-2009-QM59

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale

Produits pour création de l'art.

Usages déconseillés

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

H. Schmincke & Co. GmbH & Co. KG
Otto-Hahn-Strasse 2
D-40699 Erkrath
Tel +49 (0) 211 - 2509 - 0
Fax +49 (0) 211 - 2509 - 479
info@schmincke.de
www.schmincke.de
Schmincke-laboratoire:
lun-jeu 8.00-16.30, ven 8.00-13.30
tel. +49 (0) 211-2509-474
labor@schmincke.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Renseignements
d'urgence**

**Appel d'urgence Berlin
+49 30-30686700
(24/7 counseling en allemand et en anglais)**

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Acute Tox. 4; H302 Nocif en cas d'ingestion.
Acute Tox. 4; H312 Nocif par contact cutané.
Acute Tox. 4; H332 Nocif par inhalation.
Aquatic Chronic 2 (M1); H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Asp. Tox. 1; H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Flam. Liq. 3; H226 Liquide et vapeurs inflammables.
Skin Irrit. 2; H315 Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1B; H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 024 - Essence balsaméa-térébenthine 50 102 - Essence de térébenthine, purifiée

N° de l'article 7 (20.04.21) Date d'émission: 17.05.21
Version Page 2/ 10



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 Éviter de respirer les vapeurs.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/..
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

Texte pour l'étiquetage (CLP)

2.3 Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Spécification chimique

Essence de térébenthine
Numéro CAS
EINECS / ELINCS / NLP
Numéro d'identification UE
Numéro de commerce international
Numéro d'enregistrement REACH
N° RTECS
Code DG-EA (Hazchem)
Numéro CI

3.2 Mélanges

Substance 1

turpentine, oil: > 99,5 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 024 - Essence balsaméa-térébenthine 50 102 - Essence de térébenthine, purifiée

N° de l'article		Date d'émission:	17.05.21
Version	7 (20.04.21)	Page	3 / 10

Numéro CAS: 8006-64-2
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119553060-53-xxxx
Classification conformément à la directive CE 1272/2008 (CLP):
Acute Tox. 4; H302 / Acute Tox. 4; H312 / Acute Tox. 4; H332 / Aquatic Chronic 2; H411 / Asp. Tox. 1; H304 / Eye Irrit. 2; H319 / Flam. Liq. 3; H226 / Skin Irrit. 2; H315 / Skin Sens. 1; H317

Indications complémentaires

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés ou même d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration de sauvetage ou utiliser un appareil respiratoire ou un appareil à oxygène. En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.

Contact avec la peau

Laver les parties contaminées avec de l'eau et du savon. En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 10 minutes. En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

Ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. N'administrer en aucun cas du lait, des huiles ou substances grasses. Administrer du charbon actif afin de réduire la résorption dans l'appareil digestif. Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration! Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool Dioxyde de carbone Poudre d'extinction

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des vapeurs dangereuses peuvent se dégager.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Indications complémentaires

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Porter des vêtements de travail appropriés. Éviter tout contact avec les yeux, la peau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 024 - Essence balsaméa-térébenthine 50 102 - Essence de térébenthine, purifiée

N° de l'article 7 (20.04.21) Date d'émission: 17.05.21
Version Page 4/ 10

et les vêtements.

6.2 précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel) et recueillir dans un récipient clos en vue d'une élimination adéquate.

Indications complémentaires

6.4 Référence à d'autres sections

Evacuation: voir rubrique 13 Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Assurer une aération suffisante. Les vapeurs concentrées sont plus lourdes que l'air.

Protection contre l'incendie et les explosions

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage

Indications

diverses

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

- turpentine, oil

CHE	AGW Suisse	100,000	mL/m ³	-
CHE	AGW Suisse	560,000	mg/m ³	-
D	WEL	28,000	mg/m ³	-
D	WEL	5,000	ml/m ³	2 (II)

DNEL index plan

- turpentine, oil

DNEL salarié	Long terme - inhalation, effe	5,98000	mg/m ³
DNEL salarié	dermique, à court terme, systé	161,00000	µg/cm ²
DNEL Consommateur	Long terme - par voie orale,	0,31000	mg/kg p.c. /jour
DNEL Consommateur	Long terme - inhalation, effe	1,06000	mg/m ³
DNEL Consommateur	dermique, à court terme, systé	81,00000	µg/cm ²

PNEC index plan

- turpentine, oil

PNEC terre	0,45000	mg/kg p.c.
PNEC eaux, eau douce	8,80000	µg/L
PNEC eaux, eau de mer	0,88000	µg/L
PNEC terre, eau douce	2,27000	mg/kg p.c.
PNEC terre, eau de mer	0,22700	mg/kg p.c.
PNEC station d'épuration (STP)	6,60000	mg/L

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 024 - Essence balsaméa-térébenthine 50 102 - Essence de térébenthine, purifiée

N° de l'article	7 (20.04.21)	Date d'émission:	17.05.21
Version		Page	5/ 10

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.

Appareil filtrant combiné (EN 14387) Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques)

Protection des mains

Matériau approprié: Caoutchouc nitrile

Épaisseur du revêtement > 0,1 mm

Période de latence > 480 min

Ultranitril 492 - MAPA GmbH, Industriestraße 21- 25, D-27404 Zeven, Internet: www.mapa-pro.de

Toutes les indications sont réalisées en coopération avec la société MAPA GmbH - d'après la directive CE 89/686/EWG et EN 374. Cette recommandation est seulement valable pour l'article et son utilisation cités dans le section 1. Pour les mélanges ou autres utilisations, veuillez vous servir des gants du fournisseur autorisés par la CE. Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoins de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit.

Protection oculaire

Lunettes de protection

Protection corporelle

Vêtements de protection antistatiques et ignifuges

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	liquide
Couleur	incolore, limpide
Odeur	légèrement aromatique

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	min 150 °C	max 170 °C	
Point de fusion/point de congélation			
Point éclair/plage d'inflammabilité	ca. 35 °C		
Inflammabilité			
Température d'ignition			
Température d'auto-inflammabilité			
Limites d'explosibilité			
Indice de réfraction			
PH			
Viscosité	1,3 mPas		25 °C
Viscosité			
Tension de vapeur			
Densité		0,87 g/ml	20 °C
Coefficient de partage: n-octanol/eau			

Danger d'explosion

9.2 Autres informations

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 024 - Essence balsaméa-térébenthine
50 102 - Essence de térébenthine, purifiée

N° de l'article 7 (20.04.21) Date d'émission: 17.05.21
Version Page 6/ 10

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

10.4 Conditions à éviter

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

10.5 Matières incompatibles

oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Tests toxicologiques

- turpentine, oil

par voie orale	DL50	Rat		3956,00000	mg/kg	-
par inhalation	CL50	Rat		13,70000	mg/L	(4h)
par inhalation	CL50	Souris		29,00000	mg/L	(2h)
dermique	DL50	Lapin	>	2000,00000	mg/kg	-

Toxicité aiguë

En cas d'inhalation

Ingestion

Contact avec la peau

Contact avec les yeux

Expériences tirées de la pratique

Remarques générales

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

- turpentine, oil

EC50	Daphnia magna (puce d'eau géante)		14,10000	mg/L	-
------	-----------------------------------	--	----------	------	---

Toxicité aquatique

Classe de risque pour le milieu aquatique 2

Numéro de catalogue

Remarques générales

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses

Besoins en oxygène

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration

(FBC)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 024 - Essence balsaméa-térébenthine 50 102 - Essence de térébenthine, purifiée

N° de l'article		Date d'émission:	17.05.21
Version	7 (20.04.21)	Page	7 / 10

Coefficient de partage: n-octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet

08 01 12 Déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

Recommandation

Conditionnement

Code de déchet

Recommandation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Indications diverses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

1299

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE

IMDG, IATA TURPENTINE

Matières dangereuses térébenthine

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN 3

IMDG 3

IATA 3

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant - IMDG Yes

Marine Pollutant - ADN

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Code: ADR/RID F1

Classe de danger 30

Étiquette de danger ADR 3

Quantités limitées 5L

Conditionnement: Instructions P001 - IBC03 - LP01 - R001

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 024 - Essence balsaméa-térébenthine 50 102 - Essence de térébenthine, purifiée

N° de l'article		Date d'émission:	17.05.21
Version	7 (20.04.21)	Page	8 / 10

Conditionnement: Dispositions particulières	-
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé	MP19
Réservoirs mobiles: Instructions	T2
Réservoirs mobiles: Dispositions particulières	TP1
Codification réservoirs	LGBF
Restriction concernant les tunnels	D/E
Remarques	
EQ	E1
Dispositions particulières	-

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS	F-E, S-E
Dispositions particulières	-
Quantités limitées	5L
Conditionnement: Instructions	P001 - LP01
Conditionnement: Dispositions particulières	-
IBC: Instructions	IBC03
IBC: Réglementations	-
Instructions réservoirs IMO	
Instructions réservoirs UN	T2
Instructions réservoirs Dispositions particulières	TP2
Stowage and segregation	category A
Properties and observations	
Remarques	
EQ	E1

Transport aérien (IATA-DGR)

Hazard	Flammable Liquid
Passenger	355 (60L)
Passenger LQ	Y344 (10L)
Cargo	366 (220L)
ERG	3L
Remarques	
EQ	E1
Special Provisioning	-

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Europe

Teneur en VOC [%]
Teneur en VOC [g/L]
Autres informations, restrictions et dispositions légales

Allemagne

Classe de stockage	3
Classe de risque pour le milieu aquatique	2

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 024 - Essence balsaméa-térébenthine 50 102 - Essence de térébenthine, purifiée

N° de l'article		Date d'émission:	17.05.21
Version	7 (20.04.21)	Page	9 / 10

Numéro de catalogue
Décret relatif aux
défaillances
Indications relatives à une limitation de la durée de travail
Autres informations, restrictions et dispositions légales

Danemark

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Hongrie

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Grande-Bretagne

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Suisse

Teneur en VOC [%]
100 %
Autres informations, restrictions et dispositions légales

EUA

Autres informations, restrictions et dispositions légales
Federal Regulations
State Regulations

Canada

Autres informations, restrictions et dispositions légales

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Mentions de danger (CLP)	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---------------------------------	---

Informations diverses

Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoins de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit. Une valable assurance juridique de propriétés ou aptitudes pour certaines mises en action précisées ne se dérive pas de nos indications c'est pourquoi nous recommandons d'accorder les applications de produit dans les conditions désirées et les vérifier expérimentaux. Pour ces raisons nous ne pouvons ni garantir pour les propriétés de produits ni être responsable pour les dégâts provoqués par l'utilisation de nos produits.

Littérature

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Raison des dernières modifications

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 024 - Essence balsaméa-térébenthine

50 102 - Essence de térébenthine, purifiée

N° de l'article		Date d'émission:	17.05.21
Version	7 (20.04.21)	Page	10/ 10

Indications diverses